

pées de langueur par la révolution de 1830, s'étaient insensiblement ranimées au souffle puissant de la confiance publique, et une prospérité irrécusable recommençait à vivifier le sol raffermi (1). Par l'institution des caisses d'épargne et l'importation des salles d'asile, par les développements donnés à l'instruction primaire et la conquête assurée de la liberté du travail, le gouvernement avait fait preuve d'une sage sollicitude pour les intérêts populaires. Les encouragements littéraires étaient généralement distribués dans une judicieuse mesure, et M. Guizot avait jugé le gouvernement assez fort pour rétablir cette Académie des sciences morales et politiques dont l'Empire et la Restauration avaient craint de braver les abstractions démocratiques. De nobles monuments s'élevaient ou s'embellissaient sous l'impulsion fastueuse du chef de l'Etat, et toutes les grandes cités de France, à l'exemple de la capitale, attestaient par l'agrandissement et la décoration de leurs foyers l'augmentation de la richesse publique et privée. L'ordre matériel s'affermissait sous une législation généralement obéie. A défaut de cette considération publique qui ne pouvait s'adresser qu'à une administration pure et désintéressée, à d'irréprochables antécédents, les dépositaires du pouvoir avaient conquis une influence salutaire sur les populations. Sans entrainement, sans sympathie personnelle, Louis-Philippe s'était fait accepter en France et à l'étranger, et l'habileté du gouvernement de 1830 avait heureusement effacé les traces matérielles du grand cataclysme dont il était issu.

Mais cette position, en apparence inexpugnable, ne reposait en réalité sur aucun fondement sérieux. Egalemeut dé-

(1) De 1835 à 1842, c'est-à-dire durant une période de sept ans, le nombre des cotes foncières s'était accru, dans des proportions variables, de 5 à 22 pour cent : résultat qui implique une invasion notable du prolétariat dans la propriété immobilière.